



Macon, mercredi 5 mai 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/01498

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°BSCD/2021/40 du 29/03/21

Manifestation nautique et activités nautiques**Régates à la Voile à Mâcon Nord****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 15/05/2021 de 13:30 à 17:30

o Saône

entre les pk 82.500 et pk 84.500 - Rive droite

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 15/05/2021 de 13:30 à 17:30

o Saône

entre les pk 82.500 et pk 84.500 - Rive droite

Commentaire :

Le Club de Voile mâconnais organise des régates à la voile à Mâcon Nord (71) entre le PK 83.000 (amont de l'entrée du port de plaisance de Mâcon) et le PK 84.000 (sud de l'île Palme), en rive droite de la Saône. Les usagers de la voie d'eau doivent observer une vigilance particulière, adapter leur vitesse, éviter les remous, dans le secteur indiqué, et rester à l'écoute du réseau VHF (canal 10). Deux bateaux de sécurité seront positionnés l'un à l'amont et l'autre à l'aval de la zone concernée.

La pratique de tous sports nautiques sera interdite dans le périmètre de la manifestation entre le PK 83.000 et le PK 84.000.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

16/05/2021

Par délégation

Signé

Sylvain CIERNIAK